

Caroline Helfter – journaliste

Quelle prise en charge pour les auteurs de violences conjugales ?

D'un arsenal répressif à un accompagnement dans la durée



Quand, de havre de paix, le foyer familial se transforme en enfer, il est évidemment capital de protéger les victimes et de sanctionner les agresseurs. Mais répondre efficacement à la violence masculine suppose, aussi, d'essayer de prévenir sa répétition par une prise en charge adéquate des auteurs. Selon quelles modalités ?

Au Canada, les centres d'accueil pour les hommes violents envers leurs compagnes sont une institution. C'est en 1982, au Québec, que le premier d'entre eux voit le jour. Ouvert dans la région de Montréal par Robert Philippe, psychologue, et Denis Farley, travailleur social, ce service adopte une méthode d'intervention collective, d'inspiration cognitiviste, qui fera école, même si elle n'est plus aujourd'hui la seule utilisée. Depuis, en effet, les programmes de traitement pour les hommes violents envers leurs conjointes ont diversifié leurs approches, cependant qu'ils se multipliaient à travers le pays. En 2004, le Centre national canadien d'information sur la famille en recensait 205 – dont 35 sur le seul territoire québécois (pour une population totale de 7,6 millions d'habitants). *“Ces prises en charge font partie intégrante de l'ensemble des moyens – importants – consacrés à combattre la violence conjugale”*, précise Gilles Rondeau, professeur émérite à l'École de service social de l'Université de Montréal ⁽¹⁾. Mais si, pour faire cesser la violence, il est indispensable de travailler auprès des hommes qui la commettent, l'exerci-

ce a ses limites, ajoute le chercheur : la panoplie des actions mises en place, *“au niveau de la prévention et du traitement, pour aider les femmes et les hommes aux prises avec la violence conjugale, explique que des progrès aient été enregistrés. Mais nous sommes loin d'avoir atteint des résultats satisfaisants : l'hydre est encore là, et la lutte doit continuer”*.

En France, grâce à la mobilisation des associations féministes au cours des dernières décennies, l'accompagnement des victimes a pu se développer et l'arsenal répressif a été considérablement renforcé – même si, dans les faits, tous les parquets ne mettent pas la même diligence à poursuivre les auteurs. Cependant, à la différence du Canada, le suivi des conjoints violents a, jusqu'à présent, peu retenu l'attention des pouvoirs publics. Ceci expliquant au moins en grande partie cela : nombre de féministes ont longtemps été plus que réservées sur l'opportunité de s'occuper des agresseurs. Pour des raisons idéologiques et/ou par crainte de voir ainsi fondre les moyens obtenus de l'État afin de multiplier les centres d'accueil destinés aux femmes battues. Aujourd'hui, les points de vue ont évolué : la nécessité de s'intéresser aux auteurs ne fait plus tant débat que les modalités de leur prise en charge. La multiplication récente des programmes de traitement pour les hommes violents fait en effet surgir de nombreuses interrogations au sujet du cadre, du contenu et du sens à donner à ces interventions, souligne la sociologue Sibylle Schweier, spécialiste de cette problématique (2).

Des approches divergentes

Certains, et surtout certaines, désavouent la tendance à l'individualisation et à la psychologisation des phénomènes de violence. *“La violence, certes, est une affaire d'hommes, mais c'est une question d'éducation, pas de complexe d'Œdipe ni de testostérone”*, affirme le Dr Gérard Lopez, psychiatre expert près de la cour d'appel de Paris, coordinateur du diplôme de victimologie de l'Université Paris-V. Autrement dit, *“s'il y a des facteurs psychologiques qui interviennent, l'essentiel de la violence masculine se situe dans la construction de la masculinité : le virilisme, pour ne pas dire le sexisme”*. Aussi, pour *“déconstruire cette*

espèce de bon droit” des hommes, élevés dans une société de plus en plus violente où la performance fait loi, le Dr Lopez préconise de mener un travail critique collectif avec les intéressés, dans le cadre de groupes de parole structurés, animés par un professionnel de l’écoute – psychothérapeute ou pas –, au fil d’un minimum de douze séances.

Estimant qu’on ne saurait réduire la violence conjugale à l’expression d’un rapport dominant/dominée, d’autres considèrent que la clé d’un réel changement des partenaires maltraitants passe par une prise en charge psychothérapeutique individuelle.



“infirmes de la parole”

Dans leur grande majorité, les hommes violents ne sont pas des personnalités perverses difficilement accessibles à une thérapie, mais des “*infirmes de la parole*” qui ne reconnaissent pas l’autre comme un sujet, souligne Liliane Daligand, professeure de médecine légale, psychiatre des hôpitaux expert près de la cour d’appel de Lyon ⁽³⁾.

“Le seul apaisement de la violence consistera donc à trouver, pour chacun, un cheminement, souvent long et difficile, vers le langage vraiment adressé à un autre”, souligne cette spécialiste de victimologie, présidente du conseil scientifique de l’Institut national d’aide aux victimes et de médiation (INAVEM) et de l’association VIFF-SOS femmes de Villeurbanne (Rhône).

Qu’elles soient collectives ou individuelles, les actions mises en œuvre peuvent aussi bien concerner des hommes sous main de justice que des “volontaires”. Les premiers, dont la compagne a porté plainte, doivent participer à un groupe de parole et/ou satisfaire à une obligation de soins dans le cadre d’une mesure alternative aux poursuites, d’un contrôle judiciaire présentiel ou d’une condamnation avec mise à l’épreuve. Les seconds font exceptionnellement ces démarches de leur propre chef : ils s’y trouvent généralement contraints par leur compagne qui souhaite rompre avec la violence, mais pas forcément avec le violent, ou bien ils y sont incités par des tiers (policiers, travailleurs sociaux,

médecins généralistes). Au total, cependant, seul un petit nombre d'hommes bénéficie actuellement d'un suivi, car les initiatives engagées sont encore très limitées. Et, faute d'un soutien financier à hauteur des besoins, elles ont le plus grand mal à se pérenniser.

Regroupées, depuis juin 2006, au sein de la Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales (FNA-CAV), douze structures sont spécialisées dans l'accueil de ce public – dont certaines ont déjà quinze à vingt ans d'expérience des deux types d'interventions ⁽⁴⁾. Il existerait, par ailleurs, une quinzaine d'autres projets, souvent très récents, montés de façon partenariale avec des services ou associations socio-judiciaires. Il s'agit de programmes qui privilégient, pour l'essentiel, un accompagnement psycho-éducatif collectif des conjoints violents, soit une formule présentant, notamment, l'avantage de pouvoir toucher un plus grand nombre d'hommes, fait observer le Dr Roland Coutanceau. Ce psychiatre, qui a animé, en 2006, une réflexion sur la prise en charge des auteurs de violences au sein du couple, ne récuse pas, pour autant, l'intérêt de tout travail thérapeutique, mais il ne l'estime pas adapté, du moins en première intention, à la grande masse des sujets violents. Avec ces derniers, qui sont souvent sur la défensive et banalisent ou minimisent les faits, il y a un effet fort de la dynamique de groupe pouvant les amener à sortir de leur *“problématique égotiste”*, explique le Dr Coutanceau : le groupe, en effet, permet aux participants *“les moins autocritiques d'écouter ceux qui sont plus engagés dans une réflexion émotionnelle authentique les concernant”*.

Un travail de responsabilisation

“Pour lever le déni sur les actes commis et amorcer une dynamique de changement, l'écho de l'histoire et du discours des autres auteurs s'avère très important”, témoignent Stéphanie Le Gal, sociologue, et Christophe Herbert, psychologue clinicien, qui co-animent un groupe de parole dans le Val-d'Oise. Instauré au début de l'année 2004, ce dispositif socio-judiciaire de prévention de la récidive est un exemple de projet partenarial innovant. Il a été élaboré par l'association

Du côté des femmes, le centre d'hébergement et de réinsertion socio-judiciaire Espérer 95, et le service pénitentiaire d'insertion et de probation du département. Conçu comme une action complémentaire à celle de la justice, ce programme concerne exclusivement des auteurs dont la compagne a porté plainte. *“Ce qui explique que nous rencontrons essentiellement des hommes issus des milieux les moins favorisés, où l'intervention des travailleurs sociaux facilite la visibilité de ces violences, alors que les victimes des classes aisées se tournent plus rarement vers la justice”*, expliquent les animateurs.

À la différence des “stages de citoyenneté” promus par différents parquets, qui ont le même type de fonctionnement mais qui coûtent environ 230 euros aux auteurs à qui ils sont proposés à titre d'alternative aux poursuites, le dispositif du Val-d'Oise concerne essentiellement des hommes tenus d'y participer (gratuitement), dans un cadre pré- ou postsentenciel. Un premier entretien individuel est destiné à évaluer la capacité des sujets à s'intégrer à un travail collectif. Ceux qui présentent d'importants troubles psychopathologiques ou des problèmes d'addiction – ainsi que les rares femmes auteurs – sont suivis individuellement par le même binôme de professionnels, ou dirigés vers des structures de soin appropriées. Chaque groupe est constitué d'un maximum de dix hommes, qui doivent s'engager à participer à sept séances d'une heure et demie, à raison d'une par semaine, puis à un bilan individuel. Néanmoins, tous les participants ne suivent pas le cycle dans son intégralité. En 2006, cinq des quarante auteurs qui l'avaient démarré ont été exclus pour des problèmes de comportement, trois autres ont cessé de venir parce que leur mise à l'épreuve était terminée ou qu'ils ont été incarcérés. Après la deuxième réunion, cependant, aucun nouveau venu n'est admis dans le groupe qui aborde, toutes les semaines, un thème différent. Quatre sessions sont ainsi organisées chaque année, ce qui est insuffisant pour répondre à l'accroissement de la demande des magistrats. Mais, pour l'heure, l'initiative ne dispose pas des financements qui lui permettraient de se développer à plus grande échelle.

Au fil des deux mois, l'objectif est de favoriser la

réflexion des auteurs sur leurs comportements, afin de donner davantage de sens à la mesure judiciaire. *“Le fait que la société ait fait irruption dans leur sphère privée à travers une décision de justice est souvent vécu comme illégitime et injuste par les participants”*, explique Stéphanie Le Gal. *“Ils retournent le problème et se posent en victimes, ce qui les protège de la honte et de la culpabilité, et leur permet de ne pas se remettre en question”*, ajoute Christophe Herbert. Si l'essentiel du travail est d'amener les participants à endosser la responsabilité de leurs actes, il s'agit aussi de les conduire à réfléchir à leur sexisme. Très peu d'auteurs correspondent au cliché de l'homme brutal qui frappe dès qu'il est en colère, mais la plupart d'entre eux considèrent les femmes comme des êtres inférieurs et ils associent relations hommes/femmes et rapports de force, notent les professionnels. À cet égard, le choix d'une animation en duo, par un couple ayant aussi des références théoriques mixtes, a précisément été fait pour resituer les comportements violents dans leur double dimension, individuelle et sociétale. Cependant, l'éducation et les stéréotypes pèsent lourd, et les participants s'avèrent peu perméables aux messages concernant les rapports sociaux de sexes, constatent les intervenants. En revanche, parler avec eux des enfants qui ont parfois été témoins de leurs agissements et, dans tous les cas, en ont subi les conséquences, peut constituer un ressort important d'appropriation des faits, explique Stéphanie Le Gal. *“Les violences, en effet, se déclenchent fréquemment à la naissance du premier enfant”*, précise-t-elle. *“Certains hommes se sentent alors délaissés par leur compagne, et ils réagissent par la violence à leur angoisse d'abandon.”*

D'autres groupes de parole, organisés par des structures membres de la FNACAV, fonctionnent de manière ouverte. De nouveaux participants peuvent s'y greffer tout au long d'un cycle – rarement suivi dans son entier – qui prévoit 21 à 23 séances sur l'année. Ces auteurs,



*“les stéréotypes
pèsent lourd”*

“passer du déni
au contrôle”

d'autre part, sont aussi bien des hommes soumis à une obligation judiciaire que des “volontaires”. À la différence des premiers, eux doivent généralement acquitter une participation financière de l'ordre de 10 euros par rencontre. *“Quand, dès le premier geste brutal, les premiers mots qui dérapent, une conjointe se voit indiquer notre adresse par nos collègues de l'association Solidarité femmes, et incite son partenaire à nous contacter, on peut quasiment miser sur un travail de prévention primaire”*,

fait observer Pascal Cuénot, psychologue clinicien, responsable de l'association Parenthèses à la violence, de Belfort.

À Paris, de nombreux hommes qui appellent SOS Violences familiales le font à la demande de leur compagne. *“C'est souvent elle qui téléphone d'abord pour savoir comment agir avec son partenaire, mais c'est à lui de prendre son rendez-vous”*, explique Alain Legrand, psychologue clinicien et psychanalyste, fondateur de ce centre, qui collabore aussi avec les réseaux d'aide aux femmes victimes de violence, ainsi qu'avec les services de police et de justice et avec les professionnels du système sanitaire et social. Dans un premier temps, les intéressés sont reçus quatre fois en entretien individuel, pour évaluer leur problématique et décider de la prise en charge qui leur sera éventuellement proposée. Ceux qui rallient le groupe de parole, constitué d'un maximum de huit hommes et animé par un couple de thérapeutes, sont souvent *“des sujets, au départ sceptiques et dans le déni de leur violence, mais qui arrivent peu à peu à la contrôler et à se remettre en cause”*, déclare Alain Legrand.

Intégrer des auteurs dont la compagne ne s'adresse pas à la justice permet également de toucher des hommes de milieux socioculturels plus divers. Ainsi, le groupe organisé d'octobre 2006 à l'été 2007 par l'association La Durance, à Marseille, a réuni un manœuvre, un banquier, un distributeur de prospectus, le chef de rayon d'un supermarché et un informaticien. Un seul de ces

participants était sous main de justice, dans un cadre présentenciel.

Pour les deux types de public, la mixité semble profitable. Elle est en effet susceptible de permettre aux hommes judiciairement contraints de participer à la démarche de se confronter à des auteurs parfois davantage enclins à se questionner ; auprès d'eux, ces derniers, de leur côté, prennent souvent une plus claire conscience qu'ils ont tout intérêt à changer. Reste à savoir néanmoins, dans tous les cas, si cet objectif peut être atteint après quelques séances d'échanges.

Soigner les auteurs

Les évolutions des participants ne sont guère prévisibles, mais de nombreux hommes qui ont eu la possibilité, souvent pour la première fois, de mettre des mots sur leur violence semblent tirer réellement profit de leur participation à un groupe de parole – y compris parmi ceux qui y étaient au départ le plus réfractaire, font observer Stéphanie Le Gal et Christophe Herbert, qui animent le dispositif socio-judiciaire du Val-d'Oise.

“En sept semaines, certes, ils ne changeront pas radicalement. Mais la réflexion commune dans un groupe de pairs peut favoriser un début de prise de conscience, une amorce d'introspection que certains poursuivront ailleurs, soit dans le cadre d'une thérapie volontaire, soit en satisfaisant à une éventuelle mesure d'obligation de soins à laquelle, jusqu'alors, ils s'étaient soustraits”, précisent-ils.

Alain Legrand considère également que les actions collectives à visée psycho-rééducative constituent un tremplin possible vers une interrogation sur soi plus en profondeur, où explorer les troubles sous-jacents à l'agir violent. *“Ce qui ne signifie pas que les sujets sont malades, mais que des parties d'eux-mêmes dysfonctionnent, ne sont pas adaptées au réel et se nourrissent de fantasmatiques qui renvoient à la construction de la personnalité”*, précise le directeur du centre



“une amorce d'introspection”

SOS Violences familiales, où une soixantaine d'hommes suivent, actuellement, une psychothérapie (payante), parfois entreprise depuis plusieurs années. De fait, *“qu'il faille se comporter différemment, les agresseurs le savent, mais changer n'est pas de l'ordre du raisonnement. Il faut expérimenter personnellement qu'on peut vivre même si on se représente le monde autrement”*, souligne Charles Heim, psychothérapeute au centre La Durance de Marseille.

Sans être hostile à l'approche collective, le Pr Liliane Daligand estime qu'*“on ne peut pas faire l'économie d'entretiens cliniques individuels”*. C'est d'ailleurs par là qu'il conviendrait de commencer, ajoute-t-elle. En effet, *“pour des sujets qui ont déjà du mal à reconnaître leur propre violence et sont souvent dans une*

grande mésestime d'eux-mêmes, s'identifier à des hommes violents, en étant d'emblée plongés dans un groupe, risque de les couper à jamais de la prise de parole”, déclare la psychiatre. Dans sa consultation de l'hôpital Lyon-Sud, ouverte à des hommes qui sont, ou pas, suivis par la justice, ce premier temps de bilan-évaluation permet précisément



“suivi et/ou sanction”

à la clinicienne de déterminer si les intéressés justifient d'une psychothérapie. Dans l'affirmative, ils en bénéficieront dans le cadre de cette structure hospitalière ou bien à l'extérieur, notamment dans l'un des centres publics de thérapie brève qui existent dans la région lyonnaise : reçus dans les 24 heures à 48 heures, les consultants s'y voient assurer une prise en charge individuelle intensive, éventuellement assortie d'un travail en groupe.

Quelle que soit l'approche retenue, penser “suivi ou/et sanction” supposerait, néanmoins, qu'il y ait assez de structures – et d'intervenants compétents – à même de travailler avec les auteurs de violences. L'ampleur et la gravité de celles-ci, comme leurs conséquences en termes de répétition transgénérationnelle, sont désormais plus clairement appréhendées. Mais on attend toujours la

mise en œuvre d'une politique globale et cohérente de lutte contre les violences conjugales qui s'attaque à tous les aspects du problème : éducation des jeunes, sensibilisation du grand public, formation des professionnels au dépistage des situations, protection et accompagnement des victimes – c'est-à-dire aussi des enfants – et, bien sûr, action auprès des partenaires violents.

NOTES

1 - Chercheur et praticien, Gilles Rondeau a participé à la création de deux organismes québécois de soutien pour conjoints violents (Choc, ouvert en 1985, et Option, en 1986), ainsi qu'à celle du Centre de recherches interdisciplinaires sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), dont il co-anime l'équipe "Réalités masculines".

2 - Sibylle Schweier est chargée d'étude du projet européen Daphné : "Work with Perpetrators of Domestic Violence in Europe". La sociologue a également collaboré à l'ouvrage collectif publié sous la direction de Natacha Chetcuti et Maryse Jaspard : **Violences envers les femmes. Trois pas en avant, deux pas en arrière**, éd. L'Harmattan, 2007.

3 - Liliane Daligand est notamment l'auteur de **Violences conjugales en guise d'amour**, éd. Albin Michel, 2006.

4 - Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales (FNACAV), 11, rue Taine, 75012 Paris. Tél. : 01 44 73 01 27.